



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 19 mai 2026 à 20 heures 30 minutes

Présents :

M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. LERAY Sylvain

Président de séance : M. CUYALA-PROVENCE Rémy

M. CUYALA-PROVENCE Rémy, Maire, déclare la séance ouverte à 20h30, procède à l'appel et rappelle l'ordre du jour.

1 - Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 27 Avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. PÉRÈS Gérard a exprimé son souhait que soit mentionné que la réponse à sa demande de rendez-vous interviendrait dans quelques semaines. M. le Maire a répondu qu'en raison de la charge de travail importante dès le début du mandat, le rendez-vous serait fixé dans les semaines à venir.

Il a également souhaité que soit mentionné dans les questions diverses que M. CHANUT Michel et Mme CALLAC Marie-Pierre allaient travailler sur une nouvelle convention avec l'accrobranche, précision faite par les intéressés que ce travail de rédaction est nécessaire en raison d'un changement de statut à venir.

M. PÉRÈS Gérard a ajouté qu'après le départ de Mme SARNIGUET Chantal, il avait mentionné que si l'opposition était partie en début de séance, il n'y aurait pas eu de quorum et donc pas de vote de budget, comme le faisait l'opposition lors du mandat précédent, selon lui.

Il a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune démarche de nuisance à l'action municipale. M. BARRALON Pierre a ajouté que c'était de bon sens.

Aucune remarque complémentaire n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, Mme SARNIGUET Chantal, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel

Contre :

Abstention : M. PÉRÈS Gérard

2 - Nomination du secrétaire de séance

M. le Maire propose à M. PÉRÈS Gérard d'être secrétaire de séance, ce qu'il refuse.

M. LERAY Sylvain est nommé secrétaire de séance.



M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'une délibération concernant le projet de l'habitat partagé.
M. PÉRÈS Gérard et Mme SARNIGUET Chantal étant contre, le point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

3 - Présentation par Mr Yann VERHOYE de la coopérative "Pop Phare Energie"

M. Yann VERHOYE, Président de la Communauté d'Énergie Citoyenne « Phare Ouest Énergie », présente au Conseil Municipal le projet de développement d'énergies renouvelables citoyennes sur le territoire Val d'Adour & Armagnac.

Il expose les objectifs de la coopérative :

- production locale d'énergies renouvelables ;
- maîtrise des coûts de l'énergie ;
- réappropriation locale de la valeur créée ;
- développement d'une gouvernance participative et citoyenne.

Le projet prévoit notamment le développement de boucles d'autoconsommation collective et la création d'une société participative locale. Plusieurs partenariats sont évoqués.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et souhaite prendre un temps de réflexion avant une éventuelle intégration à cette association.

4 - Délibération taxe agence de l'eau - budget assainissement

M. le Maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu qui présente la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau applicable au service assainissement.

Il précise que la commune fait office de « boîte aux lettres » et reverse l'intégralité des redevances correspondantes à l'agence de l'eau.

Il est proposé de modifier le tarif de la redevance en passant de :

- 0,105 € HT/m³

à

- 0,138 € HT/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification du tarif de la redevance ;
- autorise Monsieur le Maire à appliquer cette évolution sur les facturations du service assainissement.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Contre :

Abstention : Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel

5 - Validation de la proposition des 24 membres de la CCID pour envoi à la DGFIP

M. le Maire rappelle qu'il convient de transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques une liste de propositions pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Sont proposés :

Mr MERCKLE Fabrice
Mme TOUJA Noémie
Mr DUBOURDIEU André
Mr WUTHIER Noël
Mr MILANESI Rudy
Mme CABOS Eliane
Mme CLAIRET Martine
Mme VAN DEN HOUT Elisabeth
Mr THORIGNAC Daniel
Mr BARATAULT Philippe
Mr AURENSAN Michel
Mr GÉRARD Philippe

Mr LETELLIER Patrick
Mme ROUX Marlène
Mr LEVASSEUR Frédéric
Mme GERARD Odile
Mr AROSTEGUY Patrick
Mme MOLIE Christelle
Mr GARROS Marc
Mr BERGAMO Paul
Mme CLAVERIE Valérie
Mme CASSIN Sylvette
Mme DUPUIS Anne
Mme TETARD Chantal



Mme SARNIGUET Chantal souligne que les personnes n'ont pas été contactées. Elle précise que Mme TOUJA Noémie refuse de participer et qu'elle ne le fera pas si elle est nommée. M. le Maire répond que si les gens n'ont pas été informés, cela fait partie de leur devoir de citoyen, et que ceux qui se sont engagés pour les élections souhaitent s'investir, selon lui.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

-Décide de valider la proposition des 24 membres de CCID et de l'envoyer à DGFIP.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, M. GRANDJEAN Alain, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline

Contre :

Abstention : M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

6 - Tirage au sort de Jurés d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'assises 2027 est effectué par Mme SARNIGUET Chantal qui donne le numéro de page et Mme MERESSE Céline qui donne le numéro de ligne.

Résultats du tirage :

- M. LEBON Philippe
- Mme PÉRÈS Marlène
- M. BIREMONT David

Le Conseil Municipal prend acte.

7 - Proposition de signature du contrat avec ALCOME

Mr le Maire donne la parole à M. Mathieu BARNADAS concernant la contractualisation avec la société ALCOME qui lutte contre la présence de mégots dans l'espace public.

Le contrat permettrait notamment :

- l'obtention d'un soutien financier ;
- l'acquisition de dispositifs de collecte ;
- la mise en place d'actions de sensibilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la signature du contrat avec ALCOME ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

M. PÉRÈS Gérard demande qui finance l'action. Réponse est faite que c'est l'industrie du tabac.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Contre :

Abstention : M. GRANDJEAN Alain

8 - Proposition de mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes

M. le Maire donne la parole à M. BARNADAS Mathieu qui expose l'intérêt de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin de favoriser l'engagement citoyen des jeunes de la commune.

Le CMJ serait composé de :

- 15 jeunes titulaires ;
- 5 suppléants ;
- âgés de 14 à 17 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes ;
- valide les principes de fonctionnement proposés ;



- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Se pose la question de l'âge des jeunes sélectionnés notamment par rapport à leur disponibilité s'ils poursuivent des études.

M. BARNADAS Mathieu indique que la personne ressource sera Mme Christelle MOLIÉ.

Dans un premier temps il convient de valider la démarche pour voir ensuite si les dispositions précitées doivent être modulées.

VOTE : Adopté à l'unanimité

9 - Présentation échanges avec l'architecte des bâtiments de France

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame Isabelle BROU-POIRIER, Architecte des Bâtiments de France, concernant le projet de rampe de protection autour de l'Église Saint-Saturnin.

L'ABF donne un accord à laisser sous réserve :

- d'utiliser des fers ronds pleins ;
- d'appliquer une teinte gris « canon de fusil ».

Le Conseil Municipal prend acte.

10 - Présentation et validation - devis rampe de l'Eglise Saint Saturnin

Fabrication et pose d'une main courante sur la rampe d'accès à l'église d'Aignan

Atelier Service de Borde Neuve

1 888,88 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de l'entreprise Atelier Service de Borde Neuve pour un montant de 1 888,88 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

La dépense est inscrite au budget investissement de la commune - 81401 Opération 106 bâtiments communaux article 2131

VOTE : Adopté à l'unanimité

11 - Présentation et validation - devis réparation de la croix du chemin du Bédât

M. le Maire présente les devis relatifs à la réparation d'une croix en fonte cassée en trois morceaux, sur monument (Route de Lupiac)

Atelier Service de Borde Neuve

380,00 €

Ainsi que la remise en état des potelets du parvis de l'Église Saint-Saturnin.

M. GRANDJEAN Alain trouve le devis de réfection de la croix élevé et il demande un second devis. M. le Maire lui répond que les entreprises effectuant ce genre de travaux sont difficiles à trouver, s'il a connaissance d'une entreprise il peut demander un second devis. M. GRANDJEAN indique qu'il n'a pas connaissance d'une autre entreprise.

M. BARNADAS Mathieu indique que l'association patrimoine présente sur Aignan se propose de repeindre les potelets sur le parvis une fois réparés. La commune fournira le matériel et la peinture.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de l'entreprise Atelier Service de Borde Neuve pour un montant de 380,00 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, Mme SARNIGUET Chantal

Contre :

Abstention : M. GRANDJEAN Alain, M. PÉRÈS Gérard



12 - Présentation et validation - devis de remplacement mât, console et luminaire P8-19 suite à sinistre

M. BARNADAS Mathieu présente le devis de STEG32 relatif au remplacement de matériel d'éclairage suite à sinistre

STEG 32 2 293,33 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis du STEG 32 de 2 293,33 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à l'unanimité

13 - Présentation et validation - devis Bodet Campanaire

Remplacement horloge de commande de la sirène

Bodet Campanaire 2 467,00 € HT soit 2 960,40 € TTC

M. BARNADAS Mathieu indique que la fréquence de test sera validée en Conseil Municipal après réparation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de l'entreprise Bodet Campanaire pour un montant de 2 467,00 HT soit 2 960,40 € TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à l'unanimité

14 - Présentation et validation - devis éclairage Lac

Présentation d'un devis relatif au remplacement et à l'amélioration de l'éclairage du lac :

Sébastien JARRY 2 646,68 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de Sébastien JARRY pour un montant de 2 646,68 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, Mme SARNIGUET Chantal, M. GRANDJEAN Alain

Contre :

Abstention : M. PÉRÈS Gérard

15 - Présentation et validation - devis éclairage salle Christian Vienne

M. le Maire présente un devis concernant l'éclairage extérieur et intérieur de la salle Christian Vienne

Sébastien JARRY 3 788,61 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de Sébastien JARRY pour un montant de 3 788,61 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECZEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. GRANDJEAN Alain, M. PÉRÈS Gérard

Contre :

Abstention : Mme SARNIGUET Chantal

Mme SARNIGUET Chantal s'abstient car elle trouve le devis élevé.



16 - Contrat de prestation ponctuelle - APAVE

Vérification périodique des équipements aquatiques 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le contrat de prestation ponctuelle de l'APAVE pour un montant de 900,00 € HT soit 1 080,00 € TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit contrat.

VOTE : Adopté à l'unanimité

17 - Présentation et validation - devis réparation autolaveuse

M. le Maire présente le devis de réparation de l'autolaveuse municipale.

Occitane Motoculture 1 679,09 € HT soit 2 014,88 € TTC

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de Occitane Motoculture pour un montant de 1 679,09 € HT soit 2 014,88 € TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BARNADAS Mathieu, M. BARRALON Pierre, M. CHANUT Michel, M. CUYALA-PROVENCE Rémy, M. GARCIA Grégory, Mme HOURAT Josiane, Mme JANECEK Lydie, M. LERAY Sylvain, Mme LOPES DE BARROS Odile, Mme LOZES Sandrine, Mme MERESSE Céline, M. PÉRÈS Gérard, Mme SARNIGUET Chantal

Contre :

Abstention : Mme CALLAC Marie-Pierre, M. GRANDJEAN Alain

18 - Présentation et validation - devis intramuros

M. le Maire donne la parole à M. BARRALON Pierre pour la présentation du contrat proposé par la société Intramuros pour la communication municipale numérique.

Site internet version premium 25 € HT/mois Réduction de 3 mois offerts (-75€ HT)

Montant dû 150,00 € TTC au 31/12/2026

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de la société Intramuros pour un montant de 25 € HT/mois

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis et ainsi que les conditions générales de vente

VOTE : Adopté à l'unanimité

19 - Présentation et validation - devis éclairage extérieur cabinet kiné

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant l'installation d'un éclairage extérieur au niveau du cabinet kinésithérapeute.

Le devis comprend notamment :

- la fourniture et pose de projecteurs LED ;
- les travaux de raccordement ;
- la mise en sécurité de l'installation électrique.

Sébastien JARRY 1 093,80 €

M. le Maire indique que ces travaux bénéficieront également aux personnes qui se rendent au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de Sébastien JARRY pour un montant de 1 093,80 €

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.



VOTE : Adopté à l'unanimité

20 - Présentation et validation - devis ONF

M. le Maire donne la parole à M. CHANUT Michel pour la présentation du devis de l'ONF concernant des opérations sur arbres et peupliers situés sur le domaine communal.

Opérations sur limites et parcellaires 2 304,23 € HT soit 2 765,07 € TTC

M. GRANDJEAN Alain indique que le devis est périmé.

Réponse est faite qu'effectivement une première proposition avait été envoyée fin 2025 puis réévaluée à la hausse en janvier 2026 mais pas validée par l'ancienne municipalité. L'ONF a sollicité la validation du devis en l'état.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE

-De valider le devis de l'ONF pour un montant de 2 304,23 € HT soit 2 765,07 € TTC

-D'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à l'unanimité

21 - Délibération - Convention Disc-Golf 2026

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les années précédentes la commune consentait la mise à disposition à Monsieur Hugo FORT de la parcelle A510 pendant la période estivale afin de lui permettre d'y organiser un terrain de Disc-Golf. L'autorisation de mise à disposition étant arrivée à échéance au 31 décembre 2025, il est proposé de renouveler cette convention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mise à disposition de la parcelle A510 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'ONF et Monsieur Hugo FORT.

M. BARNADAS Mathieu indique que l'association "Les racines de Naoucrouts" demande de la vigilance sur le démontage des installations en fin de saison.

VOTE : Adopté à l'unanimité

22 - Délibération - Emplois BNSSA et Toboggan été 2026

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Afin d'assurer le fonctionnement estival de la base de loisirs d'Aignan, il est proposé de recruter le personnel nécessaire à la surveillance de la baignade ainsi qu'à la surveillance du toboggan aquatique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le recrutement des agents contractuels nécessaires pour la saison estivale 2026 ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

Mme SARNIGUET Chantal demande s'il y a eu des candidatures de BNSSA. M. le maire répond que oui, certaines ont été redirigées vers d'autres communes car nous en avons suffisamment.

VOTE : Adopté à l'unanimité

23 - Convention de mise à disposition du chapiteau communal à la commune de Sion

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Sion ne souhaite finalement plus emprunter le chapiteau communal, celui-ci étant trop grand pour l'usage envisagé.

Aucune délibération n'est donc prise sur ce point.

24 - Compte-rendu des décisions prises par les Maire dans le cadres des délégations consenties par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente le compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont



25 - Questions diverses

- M. le Maire indique que le permis de construire du projet de l'Habitat partagé sur Aignan est signé.
- M. BARNADAS Mathieu demande à Mme SARNIGUET Chantal pourquoi il faut recommander autant de numéros de maisons. M. PÉRÈS répond de voir avec le secrétariat qui a travaillé sur le dossier.

Mr le Maire indique que la commune poursuit ses travaux de métamorphose avec :

- remplacement de deux barrières Croix Saint-André endommagées à l'entrée du village par les agents communaux.
- réparations prévues sur le mur de la base de loisirs avec remplacement des margelles et carreaux rouges manquants, livraison semaine prochaine.
- remerciements adressés à Mme MOCHEL pour le nettoyage bénévole du talus situé devant le tennis. Mme SARNIGUET Chantal fait savoir que la taille est trop sévère. M. le Maire lui répond que ce sera déjà mieux que des ronces.
- proposition de renforcer le fleurissement du village afin d'apporter davantage de couleur dans les espaces publics.
- annonce du rendez-vous d'expertise à la suite de la déclaration de sinistre liée aux tempêtes.
- visite prévue dans le cadre du renouvellement du label de gestion durable de la forêt communale.
- présentation du dispositif garantissant une gestion forestière durable.
- Intervention de la société Dronet pour le nettoyage et traitement de plusieurs façades : mur du cimetière, salle des fêtes, ancienne gendarmerie, maison de l'ancien collège, bâtiment du kinésithérapeute.
- Commande d'un panneau officiel « Monument Historique » destiné à signaler l'église de Saint Saturnin.

- Présentation du projet de mutuelle communale :

Présentation du projet de mutuelle communale porté par la municipalité afin de proposer une complémentaire santé à tarifs négociés pour les habitants.

Objectifs :

- améliorer l'accès aux soins ;
- réduire le renoncement aux soins ;
- aider les seniors, familles modestes, indépendants et habitants sans mutuelle adaptée ;
- proposer des garanties plus accessibles financièrement.

Le dispositif reposerait sur :

- un partenariat entre la commune et un organisme de mutuelle ;
- une adhésion libre et individuelle ;
- des contrats négociés collectivement ;
- un rôle uniquement facilitateur de la commune, sans financement direct des contrats.

Décisions et suites envisagées :

- réalisation d'une enquête auprès des habitants et des professionnels de santé ;
- intégration d'un questionnaire dans le prochain bulletin municipal ;
- possibilité d'étendre le dispositif à l'échelle de la communauté de communes ;
- retour attendu des élus avant le prochain conseil municipal.

- Défense incendie - Poteau incendie secteur Chemin du Blanin :

Lecture d'un courrier de M. Crozes concernant un poteau incendie financé dans le cadre de son projet privé.

Principaux échanges :

- rappel des obligations réglementaires de défense incendie ;
- débat sur la prise en charge financière par la commune ;
- interrogation sur les engagements écrits antérieurs de la mairie ;
- question du risque de précédent pour d'autres permis de construire ;

M. BARNADAS Mathieu indique que M. Crozes a effectué une relance n'ayant pas reçu de réponse.

M. PÉRÈS Gérard répond qu'une réponse a bien été effectuée en son temps.

M. le Maire rappelle que le propriétaire avait financé le poteau incendie afin d'éviter l'installation d'une réserve incendie jugée inesthétique, tandis que la mairie en assurait l'entretien annuel. Le dossier sera réétudié en commission puis représenté lors d'un prochain conseil municipal.

- M. PÉRÈS Gérard demande que les échanges sur les travaux de voirie soient transmis ;
- Mme SARNIGUET Chantal s'interroge sur l'auteur des publications et photographies diffusées sur la page



Facebook « les échos d'Aignan » concernant le village ;

- le prochain conseil municipal est fixé au 5 juin 2026 à 20h30, date imposée par la préfecture dans le cadre des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23.

